Ouistreham Riva-Bella

AFFICHE DES DELIBERATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL
DL20260928_ / CM6.28sept.2026

N°	SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU 28 SEPTEMBRE 2026 - DL20260928_ Objet	Annexe(s)	Page/ code
Assemblées et intercommunalité :			
	ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026		
AP1	DELEGATIONS – PRESENTATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS	1	
01	FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (RICM)	1	
02	GESTION DES ASSEMBLEES – ORGANISMES EXTERIEURS – ETABLISSEMENTS PUBLICS – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD INTERCOMMUNAL DE DOUVRES-LA DELIVRANDE		
AP2	INTERCOMMUNALITE – PRESENTATION DU RA 2025/ RAPPORT DES DELEGUES DE LA CU CAEN LA MER	3	
Gestion du personnel :			
03	GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – PROMOTION INTERNE ET AVANCEMENTS DE GRADES – MODIFICATION DE POSTES		
04	GESTION DU PERSONNEL CONTRACTUEL – PROGRAMME PVD – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION ORT POUR LA PROLONGATION DU CONTRAT POUR LE POSTE DE CHEFFE DE PROJET	1	
Finances :			
05	FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DE SUBVENTIONS		
06	FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE (DM1)		
07	FONDS DE CONCOURS ET EFFACEMENT DE RESEAU – PROGRAMME DE LA RUE DES DUNES – VALIDATION DU PROJET DEFINITIF (modification de la délibération du 22/09/2025)	1	
Divers :			
08	DISTINCTIONS HONORIFIQUES – DESIGNATION D'UNE CITOYENNE D'HONNEUR		
09	CLASSEMENT ET LABELLISATION – LABELLISATION « VILLES & VILLAGES D'ACCUEIL DES VÉHICULES D'ÉPOQUE "		
10	CLASSEMENT ET LABELLISATION – LABELLISATION « TERRITOIRE VELO " – ADHESION A LA FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME	1	
AP3	VŒUX ET MOTIONS – ENGAGEMENT CITOYEN – ENGAGEMENT DE BRUXELLES DU 7 MAI 2026 (en écho à l'Appel de Dunkerque) - INFORMATION	1	

Les extraits des délibérations sont publiés et consultables dans leur intégralité sur le lien http://ouistreham.e-legalite.com/ et sur le site de la commune : https://ouistreham-rivabella.fr/

Affichage et transmission en Préfecture le 6 octobre 2026
Mise à disposition des services le 6 octobre 2026

Certifié exécutoire par le Maire de Ouistreham
Romain BAIL

Mairie de Ouistreham - Calvados

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AU-014-211404884-20260928-AP202609_1-

Ouistreham Riva-Bella

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS - ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Étaient présents : Pascal CHRETIEN, Laurie ZEYS, Luc JAMMET, Charlotte LEXTREYT, Françoise DAJON-LAMARE, Martial MAUGER, Karine LEGAGNEUR, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, Jean-Pierre CHÉRET, Sophie POLEYN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Jean-Luc HÉLUIN, Alain LECHEVALLIER, Sylvie FOUQUE, Pascal LECLERC, Violaine BUCCI-KURSNER, Catherine BENIER, Romain PICOT, Jean-Philippe POULENC, Lucie TOLMAIS, Martine YONNET, Hugo PHEULPIN-LE JEUNE, Marie LE BAS, Pascale SEGAUD CASTEX, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Jean-Philippe POULENC (retardé), Matthieu BIGOT (retardé, P. Mme DAJON-LAMARE), Raphaël CHAUVOIS (Mme SEGAUD CASTEX), Emmanuel TISON (Mme LE BAS) ;

Secrétaire de séance : M. PHEULPIN-LE JEUNE (Aurélie LAVISSE, auxiliaire)

Assemblées et intercommunalité :

DELEGATIONS – PRESENTATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

AP20260928_1 | Présents : 25

Annexe : - Livret des décisions

Rapporteur : Le Maire

En conformité avec L'article L 2122-23 du CGCT, l'assemblée est informée des décisions suivantes :

domaine	*Compétence (réf. délégation)*
COMMANDE PUBLIQUE	4° préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que de leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

➢ **TRAVAUX DE DÉMOLITION PARTIELLE DU FOYER JULES VICQUELIN ET CRÉATION D'UN LOCAL DE STOCKAGE – 2026ST04 – Avenant n°1 au lot n°1 « Démolition – Désamiantage »** (MAPA de travaux) : avenant en plus-value signé avec l'entreprise LECLERC DÉMOLITION –14 123 IFS – (notifié le 25/08/2026) lié à la découverte d'amiante dans les 5 coudes de ciment extérieurs :

Montant initial du marché HT :	79 078.65€		
Montant de l'avenant n°1 HT :	+ 7 754.60€	*% d'écart introduit par l'avenant :*	*+9.80%*
Nouveau montant du marché HT :	86 833.25€	*% d'écart global :*	*9.80%*
Nouveau montant du marché TTC	104 199.90€		

➢ **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ISABELLE AUTISSIER ET DE L'ACCUEIL COLLECTIF POUR MINEURS –2025ST05 – Avenants n°1 et n°2** (Procédure négociée sans publicité et concurrence) : avenants signés avec le lauréat du concours, le Cabinet AJENCE – 75010 PARIS.

L'Avenant n°1 concerne une mission complémentaire relative à un accompagnement réglementaire sur la rédaction d'un dossier loi sur l'eau. En effet, l'emprise totale du projet d'aménagement est de 1.1 ha et à ce titre est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau. Notifié le 20/04/2026.

L'Avenant n°2 concerne la validation de l'avant-projet définitif et la fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre Notifié le 06/07/2026. L'avenant n'a aucune incidence financière.

Montant initial du marché HT :	1 465 051.20 €		
Montant de l'avenant n°1 HT :	+ **2 500.00 €**	*% d'écart introduit par l'avenant :*	*+0.17%*
Montant de l'avenant n°2 HT :	+ 0€	*% d'écart introduit par l'avenant :*	*0%*
Nouveau montant du marché HT :	1 467 551.20 €	*% d'écart global :*	*0.17%*

Nouveau montant du marché TTC	**1 761 061.44 €**			

➢ **CREATION D'UN POLE RAQUETTES – MAITRISE D'OEUVRE – 2023ST05 – Avenants n°1, 2 et 3 au marché (concours restreint de Maîtrise d'œuvre)** : avenants en plus et moins-value signés avec le lauréat du concours, l'agence DHD ARCHITECTES –14 280 Saint-Contest.

L'Avenant n°1 concerne une modification d'un montant erroné dans l'acte d'engagement et son annexe 1 pour le co-traitant IGC fluides/thermique. Aucune incidence financière. Notifié le 14/05/2024.

L'Avenant n°2 concerne la validation APD (Avant-projet définitif) y compris missions SSI et OPC. Le présent avenant a pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre suite à l'approbation de l'APD par le maître d'ouvrage. Notifié le 24/06/2024.

L'Avenant n°3 concerne une plus-value des honoraires de la mission DET suite à l'ajournement des travaux. Ce dernier nécessite 4 mois supplémentaires d'ingénierie (mobilisation moyens humains et techniques) afin que la maîtrise d'œuvre puisse assurer la continuité du suivi de chantier jusqu'à son terme. Notifié le 25/08/2026.

Montant initial du marché HT :	500 000.00€		
Montant de l'avenant n°1 HT :	+ 0€	*% d'écart introduit par l'avenant :*	*0%*
Montant de l'avenant n°2 HT :	**- 19 150.16€**	*% d'écart introduit par l'avenant :*	*-3.83%*
Montant de l'avenant n°3 HT :	**+ 15 000.00€**	*% d'écart introduit par l'avenant :*	*+3%*
Nouveau montant du marché HT :	495 849.84€	*% d'écart global :*	*-0.83%*
Nouveau montant du marché TTC	**595 019.80€**		

➢ **CREATION D'UN PÔLE RAQUETTES – MISSIONS OPC – 2024ST01 – Avenant n°1 au Lot 2 « Mission OPC » (MAPA de travaux)** : avenant en plus-value signé avec l'entreprise SOENEN COORDINATION - 14200 HEROUVILLE ST CLAIR- et notifié le 25/06/2026, pour honoraires de mission supplémentaires (5 mois) justifiés par l'incohérence du planning de l'opération (décalage de 4 mois entre ingénierie et travaux), une prestation non prévue au marché (programmation-planification pour la restitution des WC pour les élections municipales au pôle raquettes générant un volume d'études supplémentaires de 22h) et l'ajournement des travaux (allongement d'1 mois supplémentaire pour le suivi de chantier et réception des travaux).

Montant initial du marché HT :	31 951.15€		
Montant de l'avenant n°1 HT :	**+ 9 379.70€**	*% d'écart introduit par l'avenant :*	*+29%*
Nouveau montant du marché HT :	41 330.85€	*% d'écart global :*	*29%*
Nouveau montant du marché TTC	**49 597.02€**		

➢ **MISSION DE PROGRAMMATION POUR LA RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE AUTISSIER – 2024ST02 - Avenant n°1 (MAPA de travaux)** : avenant en plus-value signé avec l'entreprise entreprise PREPROGRAM – 35 760 SAINT GRÉGOIRE - et notifié le 25/08/2026, pour complément d'honoraires conformément à l'article 4.1 de l'acte d'engagement *« au-delà de 50 candidatures, un forfait de 350 €HT est applicable pour chaque groupe supplémentaire compris entre 1 et 10 candidatures »* (115 candidatures ont été reçues, soit 64 plis supplémentaires, soit 7 groupes supplémentaires).

Montant initial du marché HT :	55 280.00€		
Montant de l'avenant n°1 HT :	**+ 2 450.00€**	*% d'écart introduit par l'avenant :*	*+4.43%*
Nouveau montant du marché HT :	57 730.00€	*% d'écart global :*	*4.43%*
Nouveau montant du marché TTC	**69 276.00€**		

DOMANIALITE, PATRIMOINE	5° conclusion et révision du **louage de choses** pour une durée n'excédant pas douze ans

N°	DATE	TYPE	OBJET (n° - nom)	COSIGNATAIRE	DEBUT	FIN	R/D
C2026-37	01/06/2026	AOT DOM.PUBLIC	AOT.FOR7-GRANDE ROUE	HABART poFERRIES WHEEL	11/04/2026	31/08/2026	R12810€

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
LE MAIRE
Romain BAIL

Mairie de Ouistreham - Riva-Bella

Transmis en préfecture le
Publié/Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-DL20260928-DE

Ouistreham Riva-Bella

M-RIVA-BELLA
Délibérations

DL202600928_01
du lundi 28 sept.2026
CM6.2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS - ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Étaient présents : Pascal CHRETIEN, Laurie ZEYS, Luc JAMMET, Charlotte LEXTREYT, Françoise DAJON-LAMARE, Martial MAUGER, Karine LEGAGNEUR, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, Jean-Pierre CHÉRET, Sophie POLEYN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Jean-Luc HÉLUIN, Alain LECHEVALLIER, Sylvie FOUQUE, Pascal LECLERC, Violaine BUCCI-KURSNER, Catherine BENIER, Romain PICOT, Jean-Philippe POULENC, Jean-Philippe POULENC, Lucie TOLMAIS, Martine YONNET, Hugo PHEULPIN-LE JEUNE, Marie LE BAS, Pascale SEGAUD CASTEX, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Matthieu BIGOT (retardé, P. Mme DAJON-LAMARE), Raphaël CHAUVOIS (Mme SEGAUD CASTEX), Emmanuel TISON (Mme LE BAS) ;

Secrétaire de séance : M. PHEULPIN-LE JEUNE (Aurélie LAVISSE, auxiliaire)

Assemblées et intercommunalité :

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (RICM)

DL20260928_01	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :

Annexe : - Projet de RICM

Rapporteur : Le Maire

Le fonctionnement du conseil municipal est encadré par les **articles L2121-7 à L2121-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT)** ; notamment, l'article **L.2121-8 du CGCT** prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur (RICM), qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation (dans l'intervalle, le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau).

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur (consultations des projets de contrat de service public, tenue du débat d'orientations budgétaires, questions orales, expression de la minorité... titrés en rouge dans le document), d'autres, plus facultatives, sont laissées à l'appréciation du conseil municipal au regard des circonstances locales.

Le RICM constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, Le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal qui a été joint aux convocations, qui tient compte des nouvelles réglementations (relatives, notamment, à la création du statut de l'élu local) et des nouvelles règles et contraintes d'organisation résultant du renouvellement de l'assemblée.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations
Le registre dûment signé,
LE MAIRE
Romain BAIL

Mairie de Ouistreham - Calvados

Transmis en préfecture le
Publié/Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-DL20260928-

Ouistreham Riva-Bella

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS - ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Étaient présents : Pascal CHRETIEN, Laurie ZEYS, Luc JAMMET, Charlotte LEXTREYT, Françoise DAJON-LAMARE, Martial MAUGER, Karine LEGAGNEUR, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, Jean-Pierre CHÉRET, Sophie POLEYN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Jean-Luc HÉLUIN, Alain LECHEVALLIER, Sylvie FOUQUE, Pascal LECLERC, Violaine BUCCI-KURSNER, Catherine BENIER, Romain PICOT, Jean-Philippe POULENC, Jean-Philippe POULENC, Lucie TOLMAIS, Martine YONNET, Hugo PHEULPIN-LE JEUNE, Marie LE BAS, Pascale SEGAUD CASTEX, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Matthieu BIGOT (retardé, P. Mme DAJON-LAMARE), Raphaël CHAUVOIS (Mme SEGAUD CASTEX), Emmanuel TISON (Mme LE BAS) ;

Secrétaire de séance : M. PHEULPIN-LE JEUNE (Aurélie LAVISSE, auxiliaire)

Assemblées et intercommunalité :

GESTION DES ASSEMBLEES – ORGANISMES EXTERIEURS – ETABLISSEMENTS PUBLICS – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD INTERCOMMUNAL DE DOUVRES-LA DELIVRANDE

DL20260928_02	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Blancs/nuls : 0	Suffrages exprimés :29

Rapporteur : Mme Legagneur

Par délibération en date du 30 mars 2026 (DL20260330-04C), le conseil municipal a désigné en son sein son candidat au conseil d'administration (CA) de l'EHPAD intercommunal de Douvres-la Délivrande.

Chacune des 17 collectivités membres est à présent invitée à voter pour désigner les 9 nouveaux membres du CA, parmi tous les candidats qui figurent sur la liste jointe à la convocation.

Conformément aux dispositions de l'article R315-11 du code de l'action sociale et des familles, cette nouvelle désignation aura lieu au scrutin secret, à la majorité absolue au 1er tour, relative au 2d tour.

Désignation de 2 scrutateurs : Mme Segaud Castex et M. Pheulpin-Le Jeune

	nb		A		B		C		V
Votants (présents + pouvoirs) :	29	Bulletins dans l'urne :	29	Bull. blancs	0	Bull. nuls	0	Suffr.exprimés	29

RESULTATS OBTENUS :	suffrages		suffrages
PLUMETOT / PIERRE-CHOLLET	0	BERNIERES / VANHEMS	0
SAINT-AUBIN/mer / GUYOMARD	0	COLLEVILLE / RENAULT	29
MATTHIEU / HAUCOURT	0	CRESSERONS / EHRSAM	0
LANGRUNE / BERTON	0	HERMANVILLE / MIOUX	29
BIEVILLE-BEUVILLE / LANCE	29	LION / ROSALIE	29
DOUVRES / VASSE	0	OUISTREHAM / LEGAGNEUR	29
BLAINVILLE / BENARD	0	PERIER / BOULLAND	29
LUC/mer / CRENEL	29	SAINT-AUBIN D'ARQUENAY / LAURENT	29
BENOUVILLE / FOURQUET	29		

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-DL20260928_AM-RIVA-BELLA

Sont retenus les 9 candidats suivants, expression du vote de la commune de Ouistreham :

COMMUNE	NOM DU CANDIDAT
BIEVILLE-BEUVILLE	Catherine LANCE
LUC/mer	Claude CRENEL
BENOUVILLE	Gérard FOURQUET
COLLEVILLE	Lyliane RENAULT
HERMANVILLE	Christine MIOUX
LION	Patricia ROSALIE
OUISTREHAM	Karine LEGAGNEUR
PERIER	Sonia BOULLAND
SAINT-AUBIN D'ARQUENAY	Laurence LAURENT

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé.
LE MAIRE

Romain BAIL

Mairie de Ouistreham - Calvados

Transmis en préfecture le
Publié/Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-AP20260928-

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS - ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Étaient présents : Pascal CHRETIEN, Laurie ZEYS, Luc JAMMET, Charlotte LEXTREYT, Matthieu BIGOT, Françoise DAJON-LAMARE, Martial MAUGER, Karine LEGAGNEUR, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, Jean-Pierre CHÉRET, Sophie POLEYN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Jean-Luc HÉLUIN, Alain LECHEVALLIER, Sylvie FOUQUE, Pascal LECLERC, Violaine BUCCI-KURSNER, Catherine BENIER, Romain PICOT, Jean-Philippe POULENC, Jean-Philippe POULENC, Lucie TOLMAIS, Martine YONNET, Hugo PHEULPIN-LE JEUNE, Marie LE BAS, Pascale SEGAUD CASTEX, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Raphaël CHAUVOIS (Mme SEGAUD CASTEX), Emmanuel TISON (Mme LE BAS) ;

Secrétaire de séance : M. PHEULPIN-LE JEUNE (Aurélie LAVISSE, auxiliaire)

Assemblées et intercommunalité :

INTERCOMMUNALITE – PRESENTATION DU RA 2025 / RAPPORT DES DELEGUES DE LA CU CAEN LA MER

AP20260928_2 | Présents : 27

Annexes :
- Rapport d'activités 2025
- CFU 2025 + Rapport de présentation + délibération CU
- Note de synthèse du rapport CFU 2025

Rapporteur : Le Maire

Pour rappel :

La communauté urbaine (CU) de Caen la mer regroupe 48 communes, avec une population de **281 165** habitants sur un territoire de 366km².

Elle exerce les **compétences qui lui sont transférées en lieu et place des communes membres** (article L5215-20 du CGCT), **compétences obligatoires ou compétences de plein droit**, dans les domaines suivants :

- ✓ zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- ✓ équipements ou établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs, d'intérêt communautaire ;
- ✓ promotion du tourisme ;
- ✓ soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche ;
- ✓ schéma de cohérence territoriale, schéma de secteur, plan local d'urbanisme (PLUi) ;
- ✓ voirie, signalisation, parcs et aires de stationnement ;
- ✓ aides financières et actions en faveur du logement social ;
- ✓ d'amélioration de l'habitat, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;
- ✓ élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- ✓ assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines ;
- ✓ cimetières et sites cinéraires, crématoriums ;
- ✓ abattoirs et marchés ;
- ✓ réseaux de chaleur ou de froid urbains ;
- ✓ infrastructures de charge de véhicules électriques ;
- ✓ déchets des ménages et déchets assimilés ;
- ✓ lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores ;
- ✓ gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- ✓ aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux locatifs.

L'article L.5211-39 du CGCT dispose que le président de l'EPCI est tenu d'adresser au maire de chaque commune membre tous les ans, avant le 30 septembre, un **rapport annuel** retraçant l'activité de l'EPCI avec le compte financier arrêté par

l'organe délibérant. Il s'accompagne du Rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) pour les services de l'eau et de l'élimination des déchets (art. L.2224-5).

Pour info, les autres obligations de communication :

- Rapport semestriel des délégués (art. L. 5211-39 al.2) Les délégués communautaires doivent rendre compte au moins 2 fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

- Budget annexe pour les prestations de services des EPCI : il retrace les prestations de services de fonctionnement, dans l'objectif d'une meilleure lisibilité et d'une plus grande transparence des prestations de services entre personnes publiques ;

- Annexes aux documents budgétaires des communes : les communes de plus de 3 500 habitants doivent joindre à leurs documents budgétaires (BP, BS et CA) différentes annexes dont des tableaux de synthèse des comptes administratifs afférents au dernier exercice connu des organismes de coopération intercommunale dont la commune est membre. Ces tableaux mentionnent la liste des EPCI en question, mode/pourcentage de participation de la commune, copie de la balance générale du CA de l'EPCI et différents ratios prévus à l'art. R. 5211-15.

Ces rapports sont présentés par le maire au conseil municipal en séance, au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Ainsi, sont proposés au débat :

- le **rapport financier 2025** de la Communauté urbaine (CFU) approuvé en conseil communautaire le 25 juin dernier et le bilan d'activités 2025, transmis avec les convocations ;
- **Les RPQS pour les services de l'eau et de l'élimination des déchets** de l'exercice N étant présentés en fin d'année N+1, sont donc joints en annexe les RPQS 2024 :
 - ***Service de l'eau*** : dans le cadre de la compétence **assainissement**, la CU assure les services de collecte, transport, dépollution, contrôle des raccordements, élimination des boues (assainissement collectif) et de contrôle des installations (SPANC) ; ces services sont assurés en régie, par délégation (DSP) ou par un prestataire de service (par exemple, l'exploitation de la station d'épuration de Ouistreham est confiée à la SAUR et les contrôles SPANC à VEOLIA). Ces services relèvent des budgets annexes Assainissement et SPANC.

 Le RPQS 2024 du service public de l'assainissement collectif et non collectif est consultable sur le lien suivant : https://caenlamer.fr/sites/caenlamer/files/2025-12/RPQS%202024%20-%20Assainissement.pdf

 ⚠ *La CU n'est plus compétente en matière de **production et de distribution d'eau potable** : cette mission relève du syndicat Eau du bassin caennais (informations à retrouver sur le site du syndicat www.eau-bassin-caennais.fr).*

 - ***Gestion des déchets*** : la CU assure, d'une part, la collecte des déchets ménagers et leur enlèvement en régie ou via un délégataire (la société DERICHEBOURG pour le porte à porte et URBASER pour la collecte en apport volontaire) et, d'autre part, la collecte des autres déchets en déchèterie (la CU en compte 7 sur son territoire).

 Le RPQS 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à retrouver sur les liens suivants :
 https://caenlamer.fr/sites/caenlamer/files/2025-12/synthese-rapport-annuel-2024-prix-qualite-service-dechets-menagers.pdf
 https://caenlamer.fr/sites/caenlamer/files/2025-12/rapport-annuel-2024-prix-qualite-service-public-gestion-dechets.pdf

 ⚠ ***Le traitement** des déchets est une compétence déléguée assurée par le SYVEDAC (le syndicat regroupe 6 EPCI et 175 communes).*

Ce débat peut donner par ailleurs l'occasion aux nouveaux délégués de présenter leur rapport semestriel, les grandes délibérations et les projets en cours, dont ils ont eu connaissance depuis leur élection.

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de cette présentation en application de l'art. L5211-39 du CGCT.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
LE MAIRE
Romain BAIL

Transmis en préfecture le
Publié/Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-DL20260928-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS - ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Étaient présents : Pascal CHRETIEN, Laurie ZEYS, Luc JAMMET, Charlotte LEXTREYT, Matthieu BIGOT, Françoise DAJON-LAMARE, Martial MAUGER, Karine LEGAGNEUR, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, Jean-Pierre CHÉRET, Sophie POLEYN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Jean-Luc HÉLUIN, Alain LECHEVALLIER, Sylvie FOUQUE, Pascal LECLERC, Violaine BUCCI-KURSNER, Catherine BENIER, Romain PICOT, Jean-Philippe POULENC, Jean-Philippe POULENC, Lucie TOLMAIS, Martine YONNET, Hugo PHEULPIN-LE JEUNE, Marie LE BAS, Pascale SEGAUD CASTEX, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Raphaël CHAUVOIS (Mme SEGAUD CASTEX), Emmanuel TISON (Mme LE BAS) ;

Secrétaire de séance : M. PHEULPIN-LE JEUNE (Aurélie LAVISSE, auxiliaire)

Gestion du personnel

GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – PROMOTION INTERNE ET AVANCEMENTS DE GRADES – MODIFICATION DE POSTES

DL20260928_03	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :

Rapporteur : Mme Zeys – VU en C° finances-Urbanisme du 24/09/2026

Suite à la promotion interne de certains agents communaux, il convient de modifier leur poste pour l'ouvrir dans leur nouveau grade.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Ainsi, lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONDEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité de modifier les effectifs comme suit :

	AVANCEMENTS DE GRADE – modifications au 01/11/2026				
Code interne	Poste/service	Grade d'origine à supprimer	Base horaire	Nouveau grade à créer	Base horaire
	FILIERE ADMINISTRATIVE				
APC1	Agent d'accueil	Adjoint administratif	Temps complet	Adjoint administratif principal 2ème classe	Temps complet
ACC003	Agent d'accueil	Adjoint administratif ppal 2ème classe	Temps complet	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet
ADJRH	Chargé/ee de Ressources Humaines	Adjoint administratif ppal 2ème classe	Temps complet	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet
GPEC019	Responsable Pôle Population	Rédacteur ppal 2ème classe	Temps complet	Rédacteur principal de 1ère classe	Temps complet

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-DL20260928_AM-RIVA-BELLA

	FILIERE TECHNIQUE				
ENT2	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique ppal 2ème classe	Temps complet	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet
ENT7	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique	17.5/35ème	Adjoint technique principal de 2ème classe	17.5/35ème
ENT9	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique	27.5/35ème	Adjoint technique principal de 2ème classe	27.5/35ème
ENT13	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique ppal 2ème classe	Temps complet	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet
ENT14	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique ppal 2ème classe	Temps complet	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet
GPEC013	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique ppal 2ème classe	Temps complet	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet
REST1	Agent de restauration scolaire	Adjoint technique ppal 2ème classe	Temps complet	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet
ATSEM1	ATSEM	Adjoint technique ppal 2ème classe	Temps complet	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet
ANIM1	Animateur/rice	Adjoint technique ppal 2ème classe	Temps complet	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet
ENV1	Chef d'équipe environnement	Adjoint technique	Temps complet	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet
PLACE1	Régisseur/se des droits de place	Agent de maîtrise	Temps complet	Agent de maîtrise principal	Temps complet
MARCHES	Régisseur/se des marchés d'approvisionnement	Agent de maîtrise	Temps complet	Agent de maîtrise principal	Temps complet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
LE MAIRE

Romain BAIL

Mairie de Ouistreham - Calvados

Transmis en préfecture le
Publié/Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-DL20260928-

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS - ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Étaient présents : Pascal CHRETIEN, Laurie ZEYS, Luc JAMMET, Charlotte LEXTREYT, Matthieu BIGOT, Françoise DAJON-LAMARE, Martial MAUGER, Karine LEGAGNEUR, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, Jean-Pierre CHÉRET, Sophie POLEYN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Jean-Luc HÉLUIN, Alain LECHEVALLIER, Sylvie FOUQUE, Pascal LECLERC, Violaine BUCCI-KURSNER, Catherine BENIER, Romain PICOT, Jean-Philippe POULENC, Jean-Philippe POULENC, Lucie TOLMAIS, Martine YONNET, Hugo PHEULPIN-LE JEUNE, Marie LE BAS, Pascale SEGAUD CASTEX, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Raphaël CHAUVOIS (Mme SEGAUD CASTEX), Emmanuel TISON (Mme LE BAS) ;

Secrétaire de séance : M. PHEULPIN-LE JEUNE (Aurélie LAVISSE, auxiliaire)

Gestion du personnel

GESTION DU PERSONNEL CONTRACTUEL – PROGRAMME PVD – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION ORT POUR LA PROLONGATION DU CONTRAT POUR LE POSTE DE CHEFFE DE PROJET (avenant n°8)

DL20260928_04	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :

Annexe : - avenant

Rapporteur : Mme Zeys – VU en C° finances-Urbanisme du 24/09/2026

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) créée par l'article 157 de la loi ELAN et codifiée à l'article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitation, est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville.

Une convention d'ORT a été signée le 27 juillet 2020 et portait uniquement sur la ville de Caen pour une durée de 5 ans. Afin d'intégrer les communes de Ouistreham et de Thue et Mue dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, cette convention initiale a fait l'objet de trois avenants signés le 23 juillet 2021, pour une durée de 5 ans également :

- l'avenant n° 1, qui a vocation à donner une cohérence d'ensemble et à regrouper les sujets communs aux trois secteurs d'intervention ;
- l'avenant n° 2 relatif à l'extension du secteur d'intervention de l'ORT sur Thue et Mue ;
- l'avenant n° 3 relatif à l'extension du secteur d'intervention de l'ORT sur Ouistreham (cf. délibération du 14/06/2021).

Par la suite, deux avenants signés le 17 février 2025 (avenants n°4 et n°5) ont conforté le projet de revitalisation des communes de Ouistreham Riva-Bella (cf. délibération du 12/06/2023) et de Thue et Mue, en y intégrant des nouvelles actions et en modifiant le périmètre d'intervention. Enfin, les avenants n°6 et n°7 ont permis de prolonger l'ORT, qui arrivait à échéance, jusqu'au 31 décembre 2026 (cf. la délibération n°DL20250630-09 du 30/06/2025).

Afin de mener le travail nécessaire à la définition de la nouvelle convention, tout en maintenant les dispositions opérationnelles et fiscales de l'ORT, Thue et Mue souhaite organiser durant l'année 2027 plusieurs temps de travail entre les communes, la communauté urbaine et les services de l'Etat, afin d'aboutir à une nouvelle

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-DL202600928_AM-RIVA-BELLA

convention ORT multisites (mise à jour du diagnostic, du plan d'actions). Ainsi il est proposé la signature d'un nouvel avenant permettant la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2028.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'avenant (avenant n°8) à la convention-cadre ORT prolongeant sa durée au 31 décembre 2028 ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention-cadre ORT.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé

LE MAIRE

Romain BAIL

Mairie de Ouistreham (Calvados)

Transmis en préfecture le
Publié/Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-DL20260928-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS - ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Étaient présents : Pascal CHRETIEN, Laurie ZEYS, Luc JAMMET, Charlotte LEXTREYT, Matthieu BIGOT, Françoise DAJON-LAMARE, Martial MAUGER, Karine LEGAGNEUR, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, Jean-Pierre CHÉRET, Sophie POLEYN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Jean-Luc HÉLUIN, Alain LECHEVALLIER, Sylvie FOUQUE, Pascal LECLERC, Violaine BUCCI-KURSNER, Catherine BENIER, Romain PICOT, Jean-Philippe POULENC, Jean-Philippe POULENC, Lucie TOLMAIS, Martine YONNET, Hugo PHEULPIN-LE JEUNE, Marie LE BAS, Pascale SEGAUD CASTEX, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Raphaël CHAUVOIS (Mme SEGAUD CASTEX), Emmanuel TISON (Mme LE BAS) ;

Secrétaire de séance : M. PHEULPIN-LE JEUNE (Aurélie LAVISSE, auxiliaire)

Finances :

FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DE SUBVENTIONS

DL20260928_05	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :

Rapporteur : M. Jammet – VU en C° finances-Urbanisme du 24/09/2026

A - subvention complémentaire de fonctionnement à L'AJSO BASKET : 5000€

Avec plus de 190 licenciés, l'association constitue un acteur important de la vie sportive et associative locale. Son projet pour les prochaines saisons vise notamment à renforcer la formation des jeunes, à développer le micro-basket, à créer une équipe seniors féminine et à favoriser l'accès au basket-ball au plus grand nombre.

En 2026, le club a engagé plusieurs mesures de restructuration et de maîtrise de ses charges. Afin de sécuriser les finances du club pour les saisons à venir, l'AJS Ouistreham Basket Ball sollicite auprès de la Ville l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2026-2027, en complément de la subvention de fonctionnement versée au titre de l'exercice en cours.

Au regard de ces éléments, de l'ancrage historique du club dans la commune et des efforts déjà engagés pour restructurer durablement son fonctionnement, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'AJS Ouistreham Basket Ball une subvention exceptionnelle de 5000 €.

B - subvention exceptionnelle de fonctionnement aux ARCHERS DE OUISTREHAM : 500€

M. Guillaume Quetel, archer licencié au sein du club local, a été sélectionné pour participer au Championnat du monde de tir 3D, organisé à Yankton (États-Unis) du 28 septembre au 3 octobre 2026.

Sa participation nécessite l'acquisition d'un second arc identique à son équipement actuel, ainsi que du matériel complémentaire indispensable (cordes, flèches, matériel de réparation et équipement), conformément aux exigences de ce type de compétition.

Le coût total est estimé à 2 450 €, avec une participation de 150 € du club. Il sollicite ainsi une subvention exceptionnelle de 2 300 € afin de financer ces équipements nécessaires à sa participation au championnat du monde.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-DL20260928_AM-RIVA-BELLA

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder à l'association des ARCHERS DE OUISTREHAM une subvention exceptionnelle de 500 €.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION (€)			
	Vote 15/12/2025	Dde/prop°	Vote	Total BP2026
AJSO BASKET	35 000	5 000	5 000	40 000
ARCHERS DE OUISTREHAM	1 200	500	500	1 700
total		5 500	5 500	

⚠ *Le compte 6574 n'étant pas suffisamment pourvu au BP2026, la présente délibération est soumise à l'adoption d'une décision modificative (DL20260928-06).*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
LE MAIRE

Romain BAIL

Mairie de Ouistreham - Calvados

Transmis en préfecture le
Publié/Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-DL20260928-

Ouistreham Riva-Bella

M-RIVA-BELLA
Délibérations

DL202600928_06
du lundi 28 sept.2026
CM6.2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS - ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Étaient présents : Pascal CHRETIEN, Laurie ZEYS, Luc JAMMET, Charlotte LEXTREYT, Matthieu BIGOT, Françoise DAJON-LAMARE, Martial MAUGER, Karine LEGAGNEUR, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, Jean-Pierre CHÉRET, Sophie POLEYN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Jean-Luc HÉLUIN, Alain LECHEVALLIER, Sylvie FOUQUE, Pascal LECLERC, Violaine BUCCI-KURSNER, Catherine BENIER, Romain PICOT, Jean-Philippe POULENC, Jean-Philippe POULENC, Lucie TOLMAIS, Martine YONNET, Hugo PHEULPIN-LE JEUNE, Marie LE BAS, Pascale SEGAUD CASTEX, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Raphaël CHAUVOIS (Mme SEGAUD CASTEX), Emmanuel TISON (Mme LE BAS) ;

Secrétaire de séance : M. PHEULPIN-LE JEUNE (Aurélie LAVISSE, auxiliaire)

Finances :

FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE (DM1)

DL20260928_06	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions : 1	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Rapporteur : Mme Zeys – VU en C° finances-Urbanisme du 24/09/2026

Il est nécessaire de procéder à quelques ajustements sur certains chapitres votés au BP2026, en fonctionnement, pour permettre l'inscription des nouvelles subventions.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 1 abstention[1], d'adopter la décision modificative suivante :

BUDGET GENERAL 2026– DM1
M57

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES			RECETTES		
Imp°	objet	montant	Imp°	objet	montant	
65	Autres charges de gestion courante	+5 500€				
65748	Subvention AJSO Basket	5 000€				
65748	Subvention Les Archers de Ouistreham	500€				
67	Charges exceptionnelles	-5 500€				
673	Annulation de titres par mandat	-5 500€				
	TOTAL	0€		TOTAL	0€	

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES			RECETTES		
Imp°	objet	montant	Imp°	objet	montant	
21	Immobilisations corporelles	0€				
2128-751-830	Création de mares	-10 000€				
21351-335-410	Mise en conformité sécurité Salle Legoupil	10 000€				
	TOTAL	0€		TOTAL	0€	

Imp° : chapitre/article d'imputation.

[1] Mme Le Bas s'abstient.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-DL20260928_AM-RIVA-BELLA

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Transmis en préfecture le

Publié/Affiché/notifié le

Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-DL20260928-

Ouistreham Riva-Bella

M-RIVA-BELLA – *Délibérations*

DL202600928_07
du lundi 28 sept.2026
CM6.2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS - ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Étaient présents : Pascal CHRETIEN, Laurie ZEYS, Luc JAMMET, Charlotte LEXTREYT, Matthieu BIGOT, Françoise DAJON-LAMARE, Martial MAUGER, Karine LEGAGNEUR, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, Jean-Pierre CHÉRET, Sophie POLEYN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Jean-Luc HÉLUIN, Alain LECHEVALLIER, Sylvie FOUQUE, Pascal LECLERC, Violaine BUCCI-KURSNER, Catherine BENIER, Romain PICOT, Jean-Philippe POULENC, Jean-Philippe POULENC, Lucie TOLMAIS, Martine YONNET, Hugo PHEULPIN-LE JEUNE, Marie LE BAS, Pascale SEGAUD CASTEX, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Raphaël CHAUVOIS (Mme SEGAUD CASTEX), Emmanuel TISON (Mme LE BAS) ;

Secrétaire de séance : M. PHEULPIN-LE JEUNE (Aurélie LAVISSE, auxiliaire)

Finances ;

FONDS DE CONCOURS ET EFFACEMENT DE RESEAU – PROGRAMME DE LA RUE DES DUNES – VALIDATION DU PROJET DEFINITIF (modification de la délibération du 22/09/2025)

DL20260928_07	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :

Annexe : - Fiches financières

Rapporteur : M. Chrétien – VU en C° finances-Urbanisme du 24/09/2026

La commune a sollicité le SDEC ENERGIE pour l'estimation d'un projet d'effacement coordonné des réseaux aériens situés « RUE DES DUNES », la partie télécommunication étant financée par la CU et la partie éclairage public par la commune.

Par délibération en date du 22 septembre 2025 (DL20250922_15), le conseil municipal a validé le programme sur la base de l'étude préliminaire, qui prévoyait un coût global de 165 000€TTC et une participation communale de 40 200€ ; son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement prévoyait un début des travaux souhaité sur la période du 2nd semestre de l'année 2026 ;

Depuis lors, le programme des travaux a un peu évolué (modification de raccordement d'une caméra, reprise Basse Tension avenue du Général Leclerc) : l'étude définitive affiche un coût global, en plus-value, de 186 873,16€TTC mais la part communale a diminué, puisqu'elle n'est plus que de 33 298,83€ (cf. fiches financières jointes), compte tenu du taux d'aide de 40% sur le réseau de distribution électrique (60% pour la résorption des fils nus), de 40% sur le réseau d'éclairage (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€/m.lin. de voirie) et de 40% sur le réseau télécommunication :

PROGRAMME D'EFFACEMENT DES RESEAUX R. DES DUNES -Étude définitive				
	DISTRIBUTION ELECTRIQUE	ECLAIRAGE PUBLIC	TELECOMMUNICATION	TOTAL
Coût opération €TTC	94 284.37€	65 122.60€	27 466.19€	186 873.16€
Coût HT	*78 570.31€*	*54 268.83€*	*22 888.49€*	*155 727.63€*
Montant subventionnable	*€*	*52 425€*	*€*	
Aide SDEC : *+ prise en charge de la TVA*	*60% fils nus HT* *soit 47 142.19€* *+ 15 714.06€ au titre de la TVA*	*40% coût subventionnable HT* *soit 20 970€* *+ 10 853.77€ au titre de la TVA*	*40% du coût TTC* *soit 10 986.48€* *TVA non récupérable*	*105 666.49€* *Soit 56.54% du coût*
Participation Commune	-	33 298.83€	-	
Participation CU Caen la mer	31 428.12€	-	16 479.71€	

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-DL202600928_AM-RIVA-BELLA

Aussi, afin de permettre aux services du SDEC Energie d'engager les travaux correspondants, **lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **CONFIRME** que le projet exposé est conforme à l'objet de sa demande ;
- **PREND ACTE** que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie, sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier ;
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en section d'investissement, par fonds de concours ;
 Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés. Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.
- **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune, étant entendu que cette contribution ne donnera pas lieu à récupération de la TVA ;
- **S'ENGAGE** à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet, étant entendu que ce coût est basé sur 3% du coût total HT de l'opération, **soit, pour la commune de Ouistreham, la somme actualisée de 4 671,83€** ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
LE MAIRE

Romain BAIL

Mairie de Ouistreham - Calvados

Transmis en préfecture le
Publié/Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-DL20260928-

Ouistreham Riva-Bella

M-RIVA-BELLA
Extrait du Registre des Délibérations

DL202600928_08
du lundi 28 sept.2026
CM6.2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS - ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Étaient présents : Pascal CHRETIEN, Laurie ZEYS, Luc JAMMET, Charlotte LEXTREYT, Matthieu BIGOT, Françoise DAJON-LAMARE, Martial MAUGER, Karine LEGAGNEUR, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, Jean-Pierre CHÉRET, Sophie POLEYN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Jean-Luc HÉLUIN, Alain LECHEVALLIER, Sylvie FOUQUE, Pascal LECLERC, Violaine BUCCI-KURSNER, Catherine BENIER, Romain PICOT, Jean-Philippe POULENC, Jean-Philippe POULENC, Lucie TOLMAIS, Martine YONNET, Hugo PHEULPIN-LE JEUNE, Marie LE BAS, Pascale SEGAUD CASTEX, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Raphaël CHAUVOIS (Mme SEGAUD CASTEX), Emmanuel TISON (Mme LE BAS) ;

Secrétaire de séance : M. PHEULPIN-LE JEUNE (Aurélie LAVISSE, auxiliaire)

Divers :

DISTINCTIONS HONORIFIQUES – DESIGNATION D'UNE CITOYENNE D'HONNEUR – MME C. GABAY

DL20260928_08	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :

Rapporteur : M. Pheulpin-Le Jeune

Catherine Gabay, Ouistrehamaise depuis de nombreuses années, a pris sa retraite il y a quelques mois, après un parcours professionnel dédié au théâtre et à son apprentissage au sein de l'association des Agités.

Elle a effectué des études à l'Ecole d'art dramatique Jean Périmony à Paris, avant de faire ses débuts en tant que comédienne. Ses obligations familiales l'amèneront à Ouistreham et, après la naissance de sa fille ainée, elle décide de reprendre le théâtre, un retour aux sources pour elle, après une période consacrée à sa famille.

Metteuse en scène et professeure de théâtre, Catherine Gabay est à l'initiative de la création de l'association Les Agités en 1992. Durant les nombreuses années qui suivirent, elle s'est pleinement investie pour l'association et ses élèves, guidant avec passion et exigence des comédiens en herbe ou expérimentés, âgés de 6 à 77 ans. Son départ à la retraite a malheureusement entrainé la fin de l'association, après plus de 30 ans d'existence.

C'est une personnalité connue et reconnue de la commune et de ses habitants, puisque de nombreux élèves ont eu le plaisir et la chance de réaliser un parcours théâtral complet sous la houlette de Catherine Gabay, et grâce à elle, ils ont à maintes reprises été mis à l'honneur à l'occasion des représentations organisées à la Grange aux Dîmes, weekends cabaret et autres festivals, autant de bons moments pour les acteurs comme pour les spectateurs.

Son investissement pour la commune n'est plus à démontrer. **En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité,** de lui octroyer le titre de Citoyenne d'Honneur de la commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
LE MAIRE

Romain BAIL

Mairie de Ouistreham - Calvados

Transmis en préfecture le
Publié/Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-DL20260928_

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS - ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Étaient présents : Pascal CHRETIEN, Laurie ZEYS, Luc JAMMET, Charlotte LEXTREYT, Matthieu BIGOT, Françoise DAJON-LAMARE, Martial MAUGER, Karine LEGAGNEUR, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, Jean-Pierre CHÉRET, Sophie POLEYN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Jean-Luc HÉLUIN, Alain LECHEVALLIER, Sylvie FOUQUE, Pascal LECLERC, Violaine BUCCI-KURSNER, Catherine BENIER, Romain PICOT, Jean-Philippe POULENC, Jean-Philippe POULENC, Lucie TOLMAIS, Martine YONNET, Hugo PHEULPIN-LE JEUNE, Marie LE BAS, Pascale SEGAUD CASTEX, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Raphaël CHAUVOIS (Mme SEGAUD CASTEX), Emmanuel TISON (Mme LE BAS) ;

Secrétaire de séance : M. PHEULPIN-LE JEUNE (Aurélie LAVISSE, auxiliaire)

Divers :

CLASSEMENT ET LABELLISATION – LABELLISATION « VILLES & VILLAGES D'ACCUEIL DES VÉHICULES D'ÉPOQUE "

DL20260928_09	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :

Rapporteur : M. Mauger

La Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE) a lancé un nouveau label fin 2023, le label « Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Époque ».

Le programme « Villes et Villages d'Accueil des Véhicules d'Époque » de la FFVE vise à valoriser les collectivités locales engagées dans la promotion du patrimoine automobile et à faciliter l'accueil des passionnés de véhicules anciens. Il s'agit de faire cohabiter, dans chaque ville ou village, tout ce qui fait la richesse du patrimoine : les musées, les savoir-faire, les manifestations et les véhicules d'époque.

Plus de 270 communes ont rejoint le réseau des villes et villages depuis 2023.

L'objectif de ce programme est de :

- Soutenir l'attractivité locale en dynamisant les centres-villes ou villages grâce au tourisme lié aux véhicules d'époque ;
- Promouvoir le patrimoine automobile à l'échelle locale ;
- Offrir un environnement accueillant pour les passionnés de véhicules d'époque.

Quels sont les avantages ?

Pour les communes :

- Mettre en valeur leur territoire en attirant un public de passionnés (clubs, collectionneurs, amateurs),
- Dynamiser le tissu économique local et touristique (restauration, hôtellerie, commerces, visites culturelles),
- Gagner en visibilité via le réseau FFVE (carte interactive, communication nationale),

Pour les clubs :

- Faciliter l'organisation d'événements (rassemblements, randonnées, expositions) grâce aux communes identifiées par le réseau,
- Bénéficier d'un accueil structuré (parking dédié, autorisations, informations pratiques, soutien logistique),
- Nouer des liens avec des communes partenaires prêtes à soutenir leurs activités.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-DL20260928_

- Bénéficier de supports signalétiques (panneaux à l'entrée/sortie de la commune et au lieu de rassemblement autorisé).

Quelles sont les conditions d'obtention ?

Pour qu'une commune obtienne ce label, elle doit répondre à certains critères pour recevoir des véhicules d'époque. La ville ou le village doit notamment :

- Faciliter **l'accès, le stationnement et l'exposition** des véhicules d'époque en identifiant **un parking en cœur de ville** ;
- Disposer d'au moins **un restaurant** ;
- Avoir des **intérêts touristiques** (culturel, gastronomique, patrimonial, automobile...) ;
- Fournir des **contacts pratiques** (mairie, office de tourisme...).

Pour aller plus loin :
https://www.ffve.org/actualite/un-nouveau-label-ville-et-village-daccueil-des-vehicules-depoque/
https://www.ffve.org/wp-content/uploads/2026/01/Brochure-aout-2025-numerique-15012026_compressed.pdf

En partenariat avec des associations locales (notamment RARE), la commune propose déjà des animations autour des véhicules d'époque sur son territoire, qui attirent beaucoup d'aficionados. La labellisation lui permettrait de bénéficier du soutien technique et logistique de la FFVE et de promouvoir plus largement ces événements.

Considérant que la commune remplit les conditions requises et pourrait tirer bénéfice de cette labellisation pour son attractivité, **lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité,** d'autoriser le maire ou son représentant à poser la candidature de la commune pour l'obtention du label (les candidatures vont ouvrir en octobre 2026).Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
LE MAIRE

Romain BAIL

Mairie de Ouistreham - Calvados

Transmis en préfecture le
Publié/Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-DL20260928...

Ouistreham Riva-Bella

M-RIVA-BELLA : *Délibérations*

DL202600928_10
du lundi 28 sept.2026
CM6.2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS - ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Étaient présents : Pascal CHRETIEN, Laurie ZEYS, Luc JAMMET, Charlotte LEXTREYT, Matthieu BIGOT, Françoise DAJON-LAMARE, Martial MAUGER, Karine LEGAGNEUR, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, Jean-Pierre CHÉRET, Sophie POLEYN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Jean-Luc HÉLUIN, Alain LECHEVALLIER, Sylvie FOUQUE, Pascal LECLERC, Violaine BUCCI-KURSNER, Catherine BENIER, Romain PICOT, Jean-Philippe POULENC, Jean-Philippe POULENC, Lucie TOLMAIS, Martine YONNET, Hugo PHEULPIN-LE JEUNE, Marie LE BAS, Pascale SEGAUD CASTEX, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Raphaël CHAUVOIS (Mme SEGAUD CASTEX), Emmanuel TISON (Mme LE BAS) ;

Secrétaire de séance : M. PHEULPIN-LE JEUNE (Aurélie LAVISSE, auxiliaire)

Divers ;

CLASSEMENT ET LABELLISATION – LABELLISATION « TERRITOIRE VELO » – ADHESION A LA FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

DL20260928_10	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :

Rapporteur : Mme Tolmais – VU en C° finances-Urbanisme du 24/09/2026

La commune de Ouistreham Riva-Bella mène depuis plusieurs années une politique active en faveur du développement de la pratique cyclable, tant pour les déplacements du quotidien que pour les usages de loisirs et le tourisme.

Cette politique s'inscrit dans une démarche territoriale menée en cohérence avec les orientations du Département du Calvados et de la Communauté urbaine Caen la mer. La commune bénéficie notamment de sa situation privilégiée au départ de grands itinéraires cyclables nationaux et régionaux, tels que la Vélo Francette et la Vélomaritime, et ambitionne de poursuivre le développement des connexions avec d'autres itinéraires structurants afin de renforcer le maillage cyclable et l'attractivité du territoire.

Dans ce contexte, la commune souhaite adhérer à la Fédération française de cyclotourisme (FFVélo) dans le cadre de sa démarche de labellisation « Territoire Vélo ».

Ce label constitue un outil de reconnaissance et de valorisation de l'engagement des collectivités en faveur du vélo. Il permet notamment de conforter la visibilité de la commune auprès des cyclotouristes, de renforcer l'attractivité touristique de Ouistreham Riva-Bella.

Afin de permettre cette adhésion et la poursuite de la démarche de labellisation « Territoire Vélo », **lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'adhérer à la Fédération Française de cyclotourisme pour un montant annuel de 500€, étant entendu que l'adhésion est contractualisée pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention correspondante ;
- **S'ENGAGE** à inscrire le montant de la cotisation aux budgets correspondants.

Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé.
LE MAIRE

Romain BAIL

Mairie de Ouistreham - Calvados

Transmis en préfecture le
Publié/Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20260928-AP20260928-

Ouistreham Riva-Bella

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS - ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Étaient présents : Pascal CHRETIEN, Laurie ZEYS, Luc JAMMET, Charlotte LEXTREYT, Matthieu BIGOT, Françoise DAJON-LAMARE, Martial MAUGER, Karine LEGAGNEUR, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, Jean-Pierre CHÉRET, Sophie POLEYN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Jean-Luc HÉLUIN, Alain LECHEVALLIER, Sylvie FOUQUE, Pascal LECLERC, Violaine BUCCI-KURSNER, Catherine BENIER, Romain PICOT, Jean-Philippe POULENC, Jean-Philippe POULENC, Lucie TOLMAIS, Martine YONNET, Hugo PHEULPIN-LE JEUNE, Marie LE BAS, Pascale SEGAUD CASTEX, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Raphaël CHAUVOIS (Mme SEGAUD CASTEX), Emmanuel TISON (Mme LE BAS) ;

Secrétaire de séance : M. PHEULPIN-LE JEUNE (Aurélie LAVISSE, auxiliaire)

Divers :

VŒUX ET MOTIONS – ENGAGEMENT CITOYEN – INFORMATION SUR L'ENGAGEMENT DE BRUXELLES DU 7 MAI 2026 (en écho à l'Appel de Dunkerque)

AP20260928_03 | Présents : 27

Annexe : - Engagement du 7 mai

Rapporteur : M. Pheulpin-Le Jeune

En écho à l'appel de Dunkerque du 22 mai 2025, auquel ma commune a répondu par délibération en date du 22 septembre 2025 (Ref.DL20250922_21), alertées par le réseau des Villes Mémoires, les villes européennes du collectif se sont réunies le 7 mai 2026 à Bruxelles, au Comité européen des régions, pour proclamer solennellement leur engagement en faveur de la protection de tous leurs concitoyens, de la défense des valeurs universelles fondatrices de l'unité européenne, d'une participation active des villes à la construction d'une Europe souveraine, de progrès, résiliente, diverse, ouverte au monde et vectrice de paix.

En résumé, l'Engagement de Bruxelles affirme une vérité simple : **la défense des valeurs fondatrices de l'Europe commence au niveau local.**

Il s'établit autour de 3 priorités :

- 1°) **protéger** les personnes et promouvoir le dialogue entre jeunes Européens sur l'importance des valeurs universelles portées par l'unité européenne née de l'après-guerre :
- 2°) apporter une assistance opérationnelle et promouvoir la **solidarité** entre les villes d'Europe et de son voisinage ;
- 3°) contribuer à la co-construction d'une Europe souveraine, résiliente et de **paix** sur la base du dialogue et du prendre soin.

Par ses ambitions, ses partie prenantes et les valeurs qu'il communique, l'Engagement de Bruxelles participe à construire une Europe profondément démocratique face aux impérialismes transcontinentaux, et place la jeunesse au cœur de cette démarche.

Le Conseil Municipal renouvèle son engagement auprès du collectif en reprenant à son compte les valeurs et objectifs présentés dans le manifeste.

Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
LE MAIRE
Romain BAIL

Transmis en préfecture le
Publié/Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.